



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : AGREGATION INTERNE et CAER-AGREGATION

Section : SCIENCES MEDICO-SOCIALES

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI - Inspectrice générale de l'éducation,
du sport et de la recherche
Présidente du concours

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
Agrégation interne	3
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés	4
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	5
Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique	5
Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé	11
EPREUVES D'ADMISSION	15
Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat	15
Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques	17
CONCLUSION GENERALE	21

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Agrégation interne

Candidats inscrits :	198
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	105
Candidats admissibles :	12
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	12
Candidats proposés pour l'admission :	5
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure Moyenne	15,5
Moyenne générale des candidats admissibles	12,69
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	16,75
Moyenne générale des candidats admis	12,35
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	15,75
Moyenne générale des candidats admis	12,83

Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

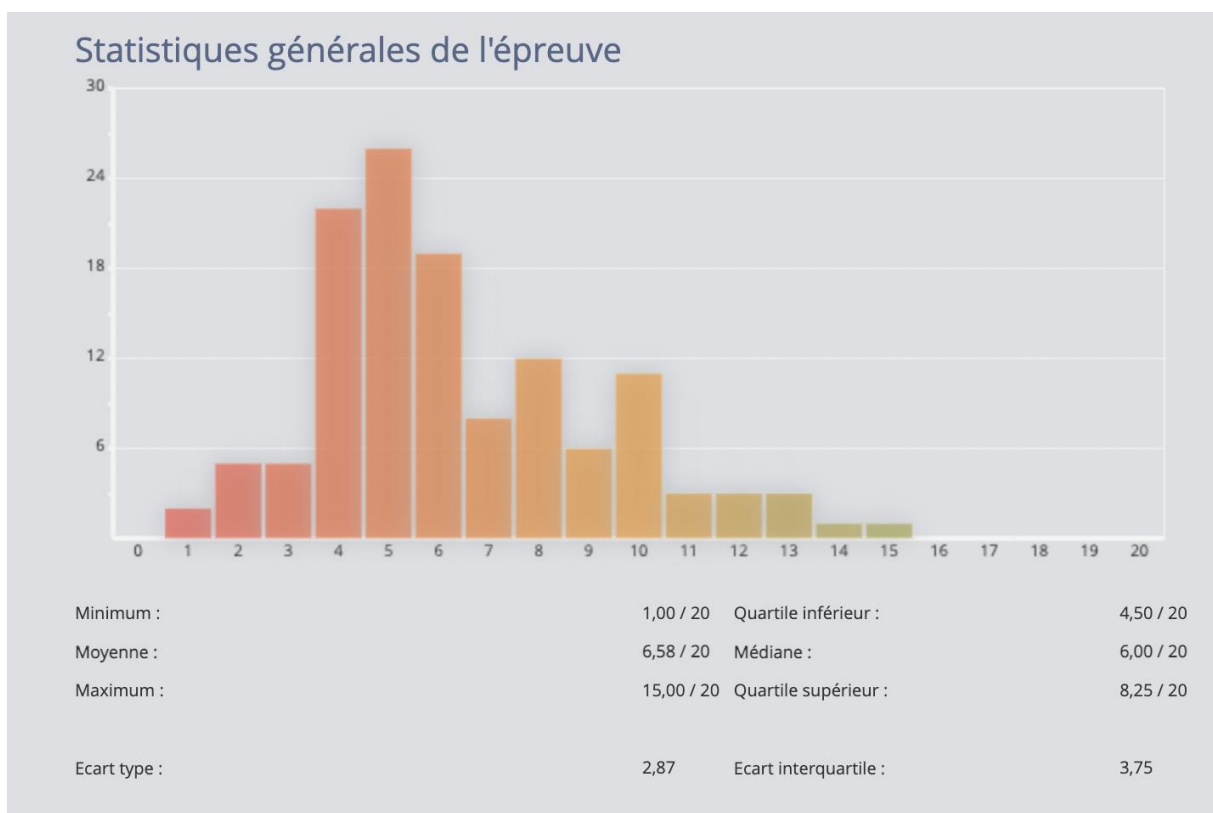
Candidats inscrits :	40
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	20
Candidats admissibles :	3
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	3
Candidats proposés pour l'admission :	1
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure Moyenne	13,25
Moyenne générale des candidats admissibles	12,67
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	14
Moyenne générale des candidats admis	14
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	13,62
Moyenne générale des candidats admis	13,63

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée : six heures ; coefficient 1.

L'épreuve, qui prend appui sur un dossier scientifique et technique relatif à un problème concernant les mises en œuvre des politiques sociales et de santé, s'organise en deux parties :

- La première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues.
- La seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé. Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés.

Précisions sur les attendus

La première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues. Il est attendu du candidat qu'il mobilise des connaissances scientifiques et techniques au service de la réflexion et de la construction d'une argumentation. Les concepts doivent donc servir à l'analyse, au raisonnement, à la prise de position. Les connaissances sont à mobiliser à la fois pour questionner la mise en œuvre des politiques sociales et de santé, ainsi que la ou les solutions retenues. La problématisation du sujet est attendue, ainsi qu'un raisonnement de la part du candidat, pour argumenter sa prise de position.

La seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé. Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés. Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés au travers d'une activité permettant d'évaluer les élèves. Il est attendu que le candidat se positionne en expert de la discipline au travers de sa compréhension des enjeux didactiques et pédagogiques et des choix qu'il effectue.

Les deux parties du sujet sont en lien mais ne sont pas à traiter dans une même composition. Il s'agit de deux démarches différentes évaluant des compétences différentes.

Le jury attend autant de la première partie que de la seconde. La complexité de ce double exercice impose une vigilance accrue dans la gestion du temps. Les candidats doivent planifier leur organisation du travail afin de pouvoir s'exprimer pleinement dans le temps imparti sur l'ensemble des activités demandées. Le défaut de gestion du temps a fragilisé l'équilibre global de certaines productions. Ainsi, les membres du jury regrettent des premières parties parfois pleinement abouties au détriment des secondes peu explorées. Les candidats qui ont veillé à cet équilibre ont pu développer leur réflexion, leurs choix, les modes opératoires, en appui de connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques.

Si le jury constate que pour cette épreuve, la moyenne des candidats est similaire à celle des précédentes sessions, il rappelle qu'il s'agit seulement de la troisième session de l'agrégation interne de sciences médico-sociales. Le jury tient à préciser qu'il n'y a pas de remise en question de la valeur professionnelle lorsque la note est basse.

Précisions sur la partie I

A partir d'un dossier fourni, les candidats devaient répondre à la question :

L'exercice coordonné pluri-professionnel répond-il aux enjeux d'accès aux soins primaires dans les zones à faible densité médicale ?

Le jury rappelle qu'il est essentiel de s'interroger sur les concepts en introduction pour délimiter le questionnement du sujet et guider les axes de la réflexion. En l'espèce, le sujet questionne plusieurs éléments, dont la mise en perspective était attendue pour partie dès l'introduction :

- La notion de soins primaires, la complexité du concept et son articulation avec les soins de premier et second recours ;
- La notion d'exercice coordonné pluri-professionnel : « qui est concerné, où, comment, pourquoi, de quoi parle-t-on ? » ;
- La notion de zone à faible densité médicale ;
- Une mise en évidence d'enjeux, au-delà de la reprise des éléments du corpus et de l'unique dimension de l'accès aux soins.

Cette réflexion préalable sur le périmètre du sujet devait conduire à la problématisation. Celle-ci permettait de cerner correctement le sujet, pour éviter des digressions vers des thèmes connexes. Au niveau de l'agrégation, c'est la capacité à problématiser qui détermine la différence entre les copies, non à réaliser une synthèse, si juste soit-elle, des éléments du corpus. La logique de la démonstration doit être visible, fluide, la corrélation idée/argument/exemple systématiquement recherchée. La superposition d'idées ou de concepts pénalise les candidats. La réflexion ne doit pas se limiter au contenu des documents. S'ils sont proposés comme socle de la composition, ils n'en constituent pas le périmètre infranchissable.

Prestations des candidats

Le jury a apprécié les copies présentant une problématique clairement formulée, un contexte posé, ainsi que les enjeux de l'accès aux soins primaires. Les concepts présentés l'étaient au service de la réflexion et de la construction de l'argumentation, permettant ainsi de comprendre et de valider ou non la solution mise en œuvre. Le cadre législatif, lorsqu'il a été mobilisé pour comprendre l'évolution des politiques de santé publique en réponse à la question du sujet, s'est révélé judicieux. Il en est de même pour la question de la territorialisation de l'action publique, des dispositifs favorisant l'accès aux soins, au-delà des pratiques ou dispositifs coopératifs et des mesures déjà mises en œuvre : coercitives vs incitatives.

La réflexion sur l'articulation politique de santé/politique d'aménagement du territoire était présente dans les meilleures prestations. Certains candidats ont mis en évidence de manière très juste le rôle de l'initiative locale.

Des références à des auteurs, lorsqu'elles ont été mobilisées en appui à la réflexion, et non pas uniquement citées, ont été appréciées par les membres de jury, de même que des données de contexte, des connaissances relatives à la méthodologie de projet

ou encore l'évaluation des politiques publiques permettant de questionner l'adéquation entre diagnostic, objectifs, et solutions proposées.

Le jury a apprécié la structuration d'un certain nombre de copies, un niveau soutenu d'expression, permettant une argumentation claire et convaincante.

En revanche, certaines copies ont présenté des connaissances superficielles ou trop éloignées des concepts attendus et n'ont pas interrogé les termes du sujet. De ce fait, les candidats n'ont pas déterminé pas les contours de la question posée et se sont précipités sur une ou des thématiques connexes, qui, si elles sont certes en lien avec le sujet, n'en constituent pas le cœur. Faute de fil conducteur clair, la prestation a parfois été confuse. Enfin, certaines copies se sont résumées à une synthèse de documents.

Le jury invite les candidats à faire preuve de vigilance dans l'emploi de certains termes qui ont un sens précis dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques (efficacité, efficience...).

Les constats non étayés et les sous-entendus sont à éviter. Nulle idée, nul constat ne peut être posé s'il n'est pas justifié et argumenté par les propos d'un auteur, des données fiables.

Précisions sur la partie II

Les candidats devaient, à partir du dossier fourni, élaborer une activité permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves de la série ST2S, à un niveau du cycle terminal déterminé par les candidats eux-mêmes, dans le cadre de l'enseignement de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales. Une présentation des objectifs cognitifs et méthodologiques visés par l'évaluation était attendue. L'activité était à situer dans un processus d'apprentissage. Les choix opérés devaient clairement être justifiés. Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés. Il ne s'agit pas de mentionner des activités, objectifs, les uns à la suite des autres, ni de proposer des fiches de séance ou de séquence. C'est l'activité d'évaluation des apprentissages qui est la cible du questionnement.

Les candidats se positionnent ici dans une dimension d'expertise disciplinaire, de connaissance fine des processus et mécanismes d'apprentissage et dans une démonstration étayée.

Ainsi, l'attendu ne réside pas en la capacité d'organiser ou présenter une séquence et/ou des séances, ni en celle de démontrer que l'on sait faire un « cours ». Est évaluée la capacité à expliquer des choix, en vue de réaliser une activité d'évaluation des acquis des élèves pour un niveau déterminé, en appui sur les documents ou extraits de documents sélectionnés dans le corpus. Chaque étape (détermination des objectifs cognitifs et méthodologiques, des capacités ou compétences évaluées ; des documents supports, modalités de mise en activité des élèves...) doit être justifiée, de même que la logique de construction de l'activité au regard de la progression (compétences/contenus). La démarche technologique doit être perceptible.

Le choix de la classe de première ou terminale était à déterminer.

La présentation d'une activité d'évaluation est donc attendue, et non sa simple mention. Les candidats choisissent un type d'évaluation et l'argumentent. Ils précisent les compétences évaluées, ainsi que les indicateurs d'évaluation. L'exercice est à situer dans un processus d'apprentissage pour permettre au jury d'apprécier la construction, la progression dans la réflexion, tant chez l'élève que chez le candidat. La démarche aborde les choix d'un point de vue didactique et pédagogique. Que veut-on évaluer, quand, pourquoi, comment ?

Prestations des candidats

Le jury a apprécié les productions dans lesquelles les candidats ont précisé et justifié le type d'évaluation (souvent formative ou sommative) et proposé une démarche pédagogique de qualité avec pleine cohérence et progressivité des différentes composantes de l'évaluation et modalités de mise en activité des élèves.

Ainsi, certains candidats ont posé en introduction le cadrage global du thème, sa problématique, avec une mise en perspective pédagogique et didactique. Ils ont inscrit l'activité d'évaluation dans une séquence pédagogique qui répond au questionnement posé. Objectifs méthodologiques et cognitifs étaient clairement identifiés, explicités et différenciés, dans une perspective d'évaluation des acquis. Le dossier scientifique et technique a été exploité à bon escient et le choix des documents retenus, justifié. Les candidats ont montré leur capacité à sélectionner les annexes susceptibles d'être utilisées, à présenter les adaptations nécessaires pour les exploiter.

En revanche, un certain nombre de candidats se sont attachés à présenter des fiches de séquence et/ ou de séances synthétiques, sans explication, ou encore sans développer d'activité d'évaluation, ce qui ne correspond pas à la définition de l'épreuve. D'autres ont présenté plusieurs activités et plusieurs types d'évaluation, sans que le jury puisse identifier celle qui servait de support à la réponse. Des candidats ont situé indistinctement l'activité d'évaluation en première ou en terminale, ce qui prête à confusion et démontre une absence de prise en considération de la montée en compétence des élèves sur le cycle terminal. Dans un certain nombre de copies, les présentations étaient sans lien avec le corpus proposé, sans référence à une ou plusieurs annexes du dossier fourni aux candidats. D'autres copies ont manqué de réalisme, proposant une exploitation de l'ensemble des documents du corpus.

Le jury précise qu'il n'est pas nécessaire d'écrire les consignes telles qu'elles seraient formulées aux élèves, et qu'il s'avère maladroit d'indiquer comment le professeur se positionne habituellement (« dans ma pratique, je fais... »).

En cycle terminal, il s'agit d'un programme et non d'un référentiel. Les candidats doivent en connaître les différences car l'enseignement des sciences médico-sociales peut aussi porter en sections post baccalauréat. En série technologique, la contextualisation professionnelle n'a pas lieu d'être dans la présentation d'activité. Le jury invite les candidats à ne pas se référer aux sigles ou concepts d'ATT, ATM qui n'existent pas dans les documents officiels des programmes, ni dans les recommandations pédagogiques nationales.

Le jury rappelle également que, si les acronymes semblent identiques (ST2S et STSS), ils ne signifient pas la même chose. Ainsi, l'activité demandée se situe dans l'enseignement de spécialité « sciences et techniques sanitaires et sociales » (STSS) au sein de la série « sciences et technologies de la santé et du social » (ST2S).

En résumé des points précédemment évoqués, les membres du jury préconisent aux candidats :

Partie I :

- Être vigilant sur l'approche du sujet, questionner les concepts, leur articulation afin de cerner la problématique et y répondre dans un plan adapté ;
- En ce sens, privilégier la construction de plans qui favorisent l'analyse, c'est-à-dire qui permettent de lier des éléments clés du sujet et mettre en relation le problème posé, les enjeux et le dispositif envisagé permettant d'y répondre ;
- Elargir l'analyse critique au-delà des seuls éléments présents dans les documents du corpus ;
- S'appuyer sur des références fiables pour appuyer le raisonnement.

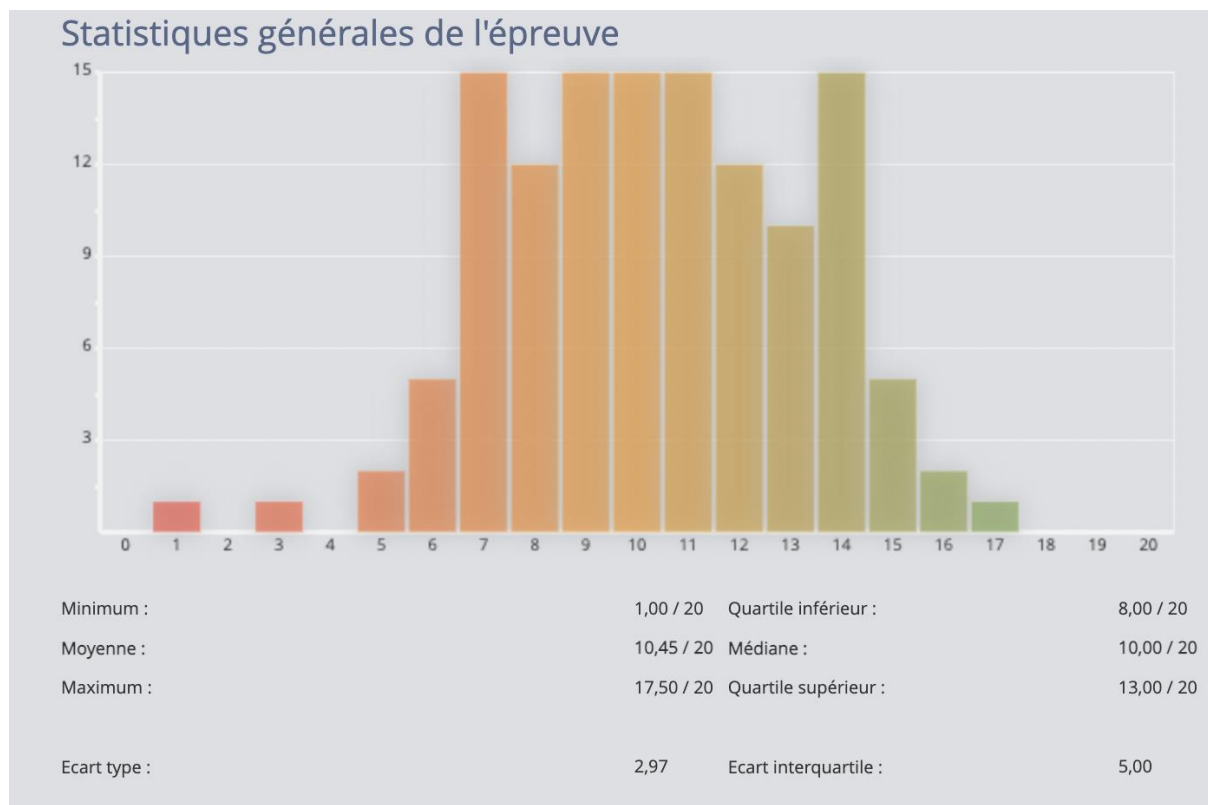
Partie II : les rapports de jury précédents sont explicites et le jury invite les candidats à s'y référer. Il est rappelé ici quelques points clés :

- Proposer et argumenter une activité d'évaluation ;
- La situer dans une progression annuelle (contenu, compétences et/ou capacités)
- Présenter les pré-requis, la place du sujet dans les programmes d'enseignement ;
- Proposer des objectifs cognitifs et méthodologiques
- Envisager la transversalité avec d'autres enseignements ;
- Sélectionner des documents, en montrant leur intérêt pour l'activité d'évaluation, leurs limites, les notions qu'ils permettent de mobiliser, leur articulation ou encore les difficultés soulevées par tel document, le questionnement qu'il peut susciter chez l'élève ;
- Montrer un lien explicite avec la problématique de la partie 1 ;
- Vérifier que les choix opérés ont été justifiés.

Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Première partie

Cadre général et attendus :

La définition de l'épreuve précise que la première partie doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues.

Il est attendu une mobilisation de connaissances au service d'un questionnement servant à structurer une pensée. Le travail doit prendre la forme d'une dissertation, organisée autour d'un plan apparent, résultant d'une problématique ou d'une prise de position clairement énoncées.

La mobilisation de références sociologiques, économiques, juridiques, épidémiologiques, historiques au service du questionnement doit être effective et contribuer d'une manière pertinente à l'argumentaire développé dans la dissertation.

Le candidat doit faire preuve de sa maîtrise des connaissances en lien avec le sujet, elles ne doivent pas être développées pour elles-mêmes, mais toujours au service de l'explicitation de la problématique.

La simple définition lexicographique n'apparaît pas comme suffisante. La connaissance d'un objet passe par celle de ses attributs, de ses caractéristiques. La mobilisation de ces derniers ou d'une définition doit être articulée à la réflexion ou l'analyse développée, elle doit apporter au propos. C'est leur intégration dans l'analyse, l'argumentation qui a du sens. Ainsi, la définition ou la présentation d'un concept n'est pas utile si elle n'apporte pas au raisonnement.

Dans le travail proposé cette année, il était demandé aux candidats de disserte sur le développement des dispositifs numériques dans le champ sanitaire et social en soutien aux politiques sociales et de santé, en particulier face aux défis d'une approche par parcours de vie, de santé et de soins. Les intérêts et les limites de ces dispositifs devaient être présentés et argumentés.

Tout d'abord, il était attendu que l'exposé présente quelques repères historiques dans le développement de dispositifs numériques ces dernières décennies, à la fois dans le champ social et de la santé, en prenant appui sur des exemples concrets y compris dans l'actualité récente (ex. lancement de l'espace numérique de santé, recours aux coffre-fort numériques, nouveaux usages dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19). Une contextualisation institutionnelle, scientifique et juridique de cette modernisation digitale était également attendue, en référence aux lois, politiques, stratégies, expertises y ayant particulièrement contribué, jusque récemment (ex. SNS, SNPLP, Stratégie d'accélération Santé numérique, travaux du HCTS, etc.).

Enfin, le sujet demandait de positionner le développement des dispositifs numériques en regard des défis d'une approche par parcours de vie, de santé et de soins, en définissant cette approche globale et en évoquant les besoins auxquels elle entend répondre, de façon concertée, coordonnée entre secteurs de la prévention, des soins, du médico-social et du social. Cette mise en contexte devait favoriser une problématisation du sujet dans sa dimension systémique (enjeux pour le système de protection sociale et de santé, les établissements, les professionnels, les usagers) et pluridisciplinaire (enjeux socio-sanitaires, économiques, réglementaires, technologiques, professionnels, éthiques, etc.).

Il était ensuite attendu, que la composition étaye de façon structurée, claire, nuancée et illustrée divers intérêts et limites des dispositifs numériques à la fois du point de vue des bénéficiaires (enjeux d'accès aux services, d'inégalités sociales, de littératie, d'adaptation à tous les âges, d'adhésion, de protection des données, etc.), des professionnels (enjeux de redéfinition des missions, de coordination, etc.) et des organisations (enjeux technologiques, de qualité des services, d'efficience, etc.).

Prestations des candidats

Sur le fond, les travaux présentent un bon niveau général avec cependant des disparités dans l'utilisation des connaissances. La définition des termes et des concepts du sujet est restée souvent trop peu précise. Ainsi le sujet a parfois été traité sans s'appuyer sur des références solides qui permettent de dépasser les poncifs de l'utilisation du numérique dans les champs sanitaires et sociaux. De nombreuses compositions ont intégré des digressions parfois longues sur les défis qui se posent plus généralement dans le champ sanitaire et social, au risque de perdre de vue la question posée. Certains détours peuvent être pertinents (ex. nouveaux besoins de

santé ou de protection sociale, nouveaux risques, nécessité d'un accompagnement global et coordonné des usagers, etc.) mais à condition d'introduire ou de soutenir la réponse à la question posée et non la supplanter.

Aussi, les connaissances mobilisées ont parfois été soit présentées soit d'une manière approximative soit basées sur de trop nombreuses références au risque d'ajouter de la confusion au raisonnement. Quand la problématique a été clairement définie et posée, l'analyse s'est avérée beaucoup plus rigoureuse et a permis aux candidats d'approfondir réellement la réflexion en dépassant celle apportée par les quelques documents fournis.

Sur l'argumentation, dans l'ensemble, la plupart des candidats ont avancé - avec plus ou moins d'exhaustivité - des idées pertinentes quant aux intérêts et limites des dispositifs numériques pour soutenir les politiques sociales et de santé. Toutefois, au-delà d'un exposé descriptif, il était attendu que la composition laisse place au questionnement face à la complexité de certains enjeux. Cette mise en perspective a parfois manqué. Dans d'autres cas, la réflexion critique (à charge ou en faveur) a pu manquer de nuance. Si la littérature scientifique a été utilisée, cela a pu être un avantage à condition qu'elle le soit à bon escient. Dans le cas contraire, cela a pu desservir certaines compositions. Par exemple, beaucoup de candidats ont mis en avant, avec raison, les analyses de Philippe Warin et de l'ODENORE relatives aux phénomènes de non recours et de renoncement aux droits, en considérant que le numérique pouvait faciliter les démarches. Mais ils ont montré trop souvent aussi qu'ils ne connaissaient pas vraiment ces travaux, en omettant certains aspects des analyses de cet auteur, en particulier la notion de « non confiance ». De ce fait, ces candidats n'ont pas apporté de réflexion suffisamment nuancée. D'autres références amènent des constats du même ordre.

Concernant la forme, certaines copies étaient difficilement déchiffrables, ce qui rend difficile pour le lecteur de rentrer dans la logique de construction de la composition. Beaucoup de fautes d'orthographe apparaissent liées au fait que les candidats ne relisent pas leur copie avant de la rendre. Cependant, dans trop de cas, les fautes sont très inquiétantes à la fois au vu du niveau d'une copie d'agrégation et au vu de ce que cela implique dans le rapport aux élèves, sans parler des fautes d'orthographe sur des noms propres qu'il est de bon ton de citer (Durkheim, Foucault...).

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes),
Coefficient 1

Résultats

Moyenne : 09,26
Meilleure note : 17

Rapport

L'épreuve consiste en la présentation et la soutenance par le candidat d'un dossier original relatif à un projet qu'il a conduit dans le cadre de la discipline dans laquelle il enseigne. Le thème du projet est pris dans les programmes des enseignements technologiques de la spécialité des classes du cycle terminal de lycée ou dans les classes post-baccalauréat.

Les candidats ont présenté des travaux de qualité très inégale, tant sur le fond que sur la forme. Le jury a privilégié les dossiers présentant des qualités rédactionnelles solides, au service d'un projet abouti, montrant une réelle réflexion en termes théoriques et pédagogiques.

Il était attendu que le titre soit explicite, original, mais surtout qu'il rende bien compte de l'objet et des objectifs du projet.

Le jury a noté que certains candidats avaient du mal à tenir un équilibre entre, d'un côté, les apports en matière de connaissances et, de l'autre, les méthodes et les outils mis au service de la transmission de connaissances.

Plusieurs dossiers auraient dû davantage clarifier et problématiser leur objet d'étude : le jury a regretté des imprécisions dans l'usage des termes, faute d'en avoir fixé la définition en introduction. Ainsi, par exemple, parler de « handicap » ou de « situation de handicap » n'engage pas le même regard sur l'objet d'étude : dans le premier cas, le propos se centre sur la personne et ses propriétés, dans l'autre, c'est l'interaction entre les attributs d'une personne et le regard que porte sur elle la société qui retient l'attention (démarche plutôt interactionniste en sociologie de la déviance ou du handicap). Cela suppose aussi d'avoir suivi les évolutions récentes de la législation et de la réglementation, ainsi que celles qui concernent le secteur professionnel, où, par exemple, il est de plus en plus question du développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Une attention particulière à la bibliographie est indispensable. Il y a des lectures incontournables à effectuer avant de s'engager dans un sujet donné. Certains dossiers étaient particulièrement pauvres de ce point de vue.

Les prestations orales ont aussi été très inégales. Certaines ont de façon très utile clarifié et apporté des éléments supplémentaires par rapport à des dossiers parfois trop succincts, d'autres se sont contentées de reprendre à l'identique le contenu des dossiers. Le jury a privilégié les candidats qui savaient à la fois défendre leurs choix et leur argumentation tout en se montrant ouverts à des remarques et des questionnements permettant l'élargissement de leur objet et/ou l'enrichissement de leur démarche pédagogique. Les postures défensives, mobilisant des arguments d'autorité, et utilisant un ton parfois abrupt desservent toujours les candidats car cela nuit à la qualité des échanges entre ces derniers et le jury.

Préciser les contraintes humaines, matérielles, temporelles, financières, etc. est utile mais cela ne doit pas permettre d'excuser les faiblesses d'un dossier. En effet, la qualité d'un projet dépend aussi de sa capacité à anticiper ces contraintes et à y remédier. Choisir un sujet et/ou une démarche infaisable, ou dont la réalisation se heurte à des difficultés difficilement surmontables, révèle une forme d'inconséquence ou d'improvisation inacceptables dans un concours d'agrégation.

Au-delà de la dimension strictement formelle des différentes composantes attendues de l'épreuve, le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- Cadrage global du thème : situation dans la progression annuelle, présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus.
- Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : présentation, cohérence et progressivité des apprentissages, organisation des différents temps, modalités de mise en activité des élèves.
- Maîtrise des contenus scientifiques et techniques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement.
- Utilisation du dossier : présentation, compréhension et exploitation pédagogique.
- Rigueur de la construction du dossier : plan, orthographe, expression écrite.
- Clarté de la présentation orale

Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques

Durée de l'épreuve : 6 heures, Coefficient 1

Résultats

Moyenne de l'épreuve : 8,57

Meilleure note : 16,50

Sujet

La santé mentale des étudiants

La séquence est prévue en classe de première en Sciences et techniques sanitaires et sociales, dans le module « Modes d'intervention sociale et en santé ».

Elle vise les capacités exigibles suivantes :

- Mettre en relation une action de santé avec la question de santé qui en est à l'origine,
- Repérer le lien entre des actions de santé et les déterminants sociaux et territoriaux de santé.

La séquence envisagée pourra prendre appui sur tout ou partie de l'activité que vous avez réalisée, pour une transposition directe ou pour utiliser le ou les résultats, par exemple. La séquence intégrera le numérique.

Première partie :

« Bien que les étudiants appartiennent à une classe d'âge généralement peu consommatrice de soins et qu'ils se considèrent généralement comme bien portants, la santé étudiante se heurte à des difficultés certaines, notamment en raison de fragilités spécifiques – la crise sanitaire a ainsi mis en évidence d'importantes fragilités en matière de santé psychologique – et du fait d'une offre de soins insuffisante : les services de santé universitaires n'ont pas suffisamment évolué parallèlement à l'augmentation continue du nombre d'étudiants au cours des dernières décennies.

[...] Le constat partagé par l'ensemble des acteurs entendus par la mission est celui d'une insuffisante connaissance de leur état de santé : « *Quel est l'état de santé des étudiants ? On n'en sait rien [...]* ».

Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante en France sur l'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités,

Juillet 2021, [consulté le 14 mars 2022], disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/r20-742/r20-7421.pdf>

L'observatoire de la vie étudiante (OVE) publie régulièrement des études sur les conditions de vie étudiante, incluant les questions de santé et de fragilité psychologique. Le rapport du Sénat indique « *s'agissant enfin de la santé mentale, les données de l'OVE montrent que 20 % des étudiants interrogés ont connu une situation de détresse psychologique durant les quatre semaines qui ont précédé l'enquête [de 2016]* ».

1. Construire un indicateur composite relatif à la santé mentale des étudiants. Argumenter les choix opérés.
2. Réaliser un corpus de ressources portant sur les déterminants de la santé mentale des étudiants. Présenter votre démarche méthodologique.
3. Schématiser des stratégies d'actions permettant de promouvoir la santé mentale des étudiants.
 - Rédiger un commentaire de votre production en 1200 caractères.

Deuxième partie :

1. Présenter et justifier le choix des concepts que vous proposez de faire acquérir aux élèves.
2. Présenter et justifier les méthodes, modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez votre séquence.

Liste des documents à disposition sur la clé USB :

- Evolution des indicateurs de fragilité psychologique dans les enquêtes de l'OVE
- Présentation des principaux résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2010
- Enquête nationale conditions de vie des étudiants 2013
- Enquête nationale conditions de vie des étudiant-e-s 2016
- Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire

Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve

« L'épreuve consiste à exploiter des documents techniques et pédagogiques relatifs à une séquence de travaux pratiques ou à une séquence d'activités technologiques, éléments d'un processus d'apprentissage. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer et justifier les principes, méthodes et modes opératoires à mettre en œuvre et à dégager les concepts auxquels ils se rattachent ainsi qu'à réaliser, pour tout ou partie, selon la durée impartie, l'activité prévue. »

L'épreuve est ainsi construite en deux parties qui sont étroitement liées, l'une découlant de l'autre. Les productions et réflexions de la première sont mobilisées dans la seconde.

Le sujet se compose ainsi :

- une première partie pratique, dans laquelle les candidats sont amenés à réaliser une ou des activité(s) qui intègrent l'usage du numérique ;
- une seconde partie didactique et pédagogique.

Première partie

L'activité pratique doit être, partiellement ou dans sa totalité, pensée de manière à pouvoir être exploitée dans la partie pédagogique. Cette première partie constitue un travail de recherche, de réflexion, de regard critique, en préalable à la réflexion pédagogique pour la suite de l'épreuve.

Cette activité consiste en une recherche personnelle ; les explications demandées aux candidats ne portent pas sur un questionnement pédagogique ou didactique, mais sur les choix et la démarche effectuée pour collecter les données, les analyser, les traiter... C'est par la suite, dans la seconde partie, sont effectués les choix pédagogiques et didactiques au regard des travaux effectués dans la partie précédente.

Dans ce sujet, un fil conducteur devait être suivi afin de mettre en perspective les questions les unes par rapport aux autres.

La première activité, construction d'un indicateur composite, nécessitait de s'interroger dans un premier temps sur la notion d'indicateur composite et dans un deuxième temps sur son intérêt et sur les critères de choix des indicateurs à croiser.

Il s'agissait ici de réfléchir à l'élaboration d'un indicateur en tant qu'outil. La réalisation d'un graphique ou d'un tableau qui présentait l'état de santé mentale des étudiants n'était donc pas pertinente.

Une argumentation des choix opérés pour la construction de l'indicateur composite était attendue et non une analyse de données concernant la santé mentale des étudiants.

Certains candidats ont proposé une démarche de construction de l'indicateur intéressante, en justifiant leurs choix et en mobilisant à bon escient les ressources fournies et les résultats de leurs recherches.

La deuxième activité consistait à réaliser un corpus de ressources portant sur les déterminants de la santé mentale des étudiants et à présenter la démarche méthodologique.

Un corpus est la présentation d'un ensemble de documents et non uniquement une bibliographie ou une sitographie. Le jury doit pouvoir avoir accès au contenu du corpus, pour valider la qualité des documents sélectionnés.

Cette production ne doit pas prendre la forme d'un padlet ou faire référence à une vidéo que les candidats n'ont pas été en mesure de visionner.

La méthode de recherche documentaire doit être présentée et les choix, justifiés.

Le jury a apprécié les prestations qui liaient la première et la deuxième activité.

La schématisation attendue dans la troisième activité devait mettre en évidence les stratégies d'action permettant de promouvoir la santé mentale des étudiants. Il était nécessaire de s'appuyer sur le concept de promotion de la santé, pour réfléchir aux différentes dimensions des stratégies d'actions à mettre en œuvre pour agir sur les

déterminants de la santé. Une pluralité de schémas était envisageable mais ils devaient faire apparaître des interactions entre les composantes du schéma. La forme de la réalisation est à soigner, avec *a minima* un titre, une source et éventuellement une légende, si nécessaire.

Le commentaire devait respecter une contrainte de longueur du texte. Il visait à apporter une plus-value au schéma.

Seconde partie

Dans un premier temps, le jury attendait une présentation et une justification des concepts à faire acquérir aux élèves, pour un niveau de classe de première. Les candidats devaient opérer des choix dans les contenus et notions du programme, en lien avec le thème et les capacités exigibles visées et préciser leur place dans la démarche technologique.

Dans un second temps, il était demandé une présentation et une justification des méthodes, modes opératoires didactiques et pédagogiques supports de la séquence.

La notion de séquence est centrale dans la réalisation de cette partie. Il était attendu que les activités de la première partie de l'épreuve soient transposées ou utilisées dans la conception de la séquence proposée. Les candidats devaient expliciter leur raisonnement dans cette démarche de réinvestissement.

Ce qui prévaut ici, c'est la réflexion, la cohérence et la structuration du propos. L'approche des candidats devait prendre en considération les spécificités du thème proposé et sa place dans le programme. Les méthodes et modes opératoires étaient à justifier.

Il est conseillé aux candidats de comprendre le programme au regard de travaux de recherche dans le domaine de la santé et des sciences sociales.

Il est apprécié une connaissance des recherches en sciences de l'éducation. Cependant, certains concepts pédagogiques tels que spiralaire, inductif, co-construction, littératie... n'ont d'intérêt que s'ils servent le raisonnement et l'argumentation pédagogique.

Il est attendu :

- La présentation des objectifs pédagogiques de la séquence ;
- Une articulation entre séances et activités ;
- La présentation des séances envisagées.

-

Les choix réalisés sont à justifier, en particulier la démarche didactique et pédagogique et son apport au processus de formation.

D'une manière générale, le jury a apprécié lorsque le périmètre de la santé mentale avait été cerné dans son acception positive, tant pour la construction de l'indicateur composite que dans la détermination des stratégies d'actions.

Conclusion générale

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréat(e)s du concours 2022.

Il encourage les candidats non admis à se représenter. L'agrégation interne est un concours difficile qui nécessite une préparation sérieuse qui ne doit négliger ni les aspects purement scientifiques, ni les technologies et techniques à l'appui de ces savoirs et contribuant à assurer l'acquisition des compétences aux élèves et étudiants des filières du domaine de la santé et du social.

Le jury espère que ce rapport sera utile à la préparation des futurs candidats.

Le jury remercie monsieur le Proviseur du lycée Etienne-Jules Marey à Boulogne Billancourt pour la qualité de l'accueil que lui-même et son équipe ont réservé à ce concours, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le jury remercie également l'ensemble des personnels en particulier les personnels chargés de l'accueil des membres du jury et des candidats, la maintenance informatique et de la propreté des locaux. La qualité de leur travail est pour beaucoup dans l'ambiance sereine dans laquelle les candidats ont pu travailler.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour l'importance et la qualité du travail de correction et d'interrogation effectué, ainsi que pour leur exigence intellectuelle et leur implication remarquable.

Enfin, je remercie tout spécialement la gestionnaire du concours au Ministère de l'Education nationale. Son efficacité, sa diligence et sa réactivité ont été très précieuses.